

Charlesbourg, le 30 septembre 2005

MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Service des titres d'exploitation
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-03-01240-03

N/Interv. : 300246397

Objet : Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière dans
un territoire non organisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré

21402-003

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 30 mars 1995 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et modifié les 22 juin et 16 décembre 1998 en vertu de l'article 122.2 de ladite Loi, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sise dans le territoire non-organisé nommé Sault-au-cochon, du cadastre officiel de la paroisse de St-Tite-des-Caps, MRC de La-Côte-de-Beaupré. Les coordonnées U.T.M. sont Zone 19 367 620 Est, 5 221 480 Nord. Ladite sablière a une superficie de 153 750 mètres carrés et sera exploitée pour une période de dix (10) ans se terminant le 1^{er} avril 2005. Les épaisseurs moyenne et maximale seront respectivement de 5 et 7 mètres.

À la suite de votre demande datée du 17 mars 2005, reçue le 21 mars 2005 et complétée le 15 septembre 2005, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite Loi, les modifications suivantes :

La date prévue pour la fin des travaux sera le 31 mars 2015.

L'aire d'exploitation autorisée a été précisée à l'aide de la géomatique et est de 155 543 mètres carrés.

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-03-01240-03
N/Interv. : 300246397

Le 30 septembre 2005

La demande de modification et les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 17 mars 2005, reçue le 21 mars 2005 et signée par M. André Ouellet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, concernant une demande de modification d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 13 septembre 2005, reçue le 15 septembre 2005 et signée par M. Jean-Marie Mathieu du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, concernant les modifications demandées.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification du certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



LM/CD/ng

pour: Lise Monette
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de la Capitale-Nationale et de
la Chaudière-Appalaches